

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 22 JANVIER 2016  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Dominique VIETTI, Colette MELON, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Urielle GONARD, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Jean Paul ROYER, Nicolas OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Mickaël DAUSSY.

**ABSENTE EXCUSEE** : Emmanuelle BARLERIN (procuration donnée à Daniel CHALOT)

**ABSENT** : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

### **1/ PROJET INSTALLATION PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE LA TUILLIERE ET CHERIER**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée municipale du courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 07 décembre 2015 relatif à l'installation d'un parc éolien sur les communes de Chérier et la Tuillière par lequel il prescrit une enquête publique du 04 janvier 2016 au 08 février 2016 inclus sous la rubrique :

*"Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres."*

La commune se situant dans le périmètre réglementaire (- 6 km) est appelée à statuer sur ce dossier.

Le conseil municipal maintient son avis défavorable quant à ce projet par 13 voix contre et une abstention.

Cet avis défavorable est étayé par une délibération, courrier et un mémoire et transmis en sous-préfecture et en préfecture.

### **2/ EX SITE BONCHE/EPORA**

Le Maire rappelle à l'assemblée le travail en cours avec EPORA, le site de proximité et un porteur de projet concernant l'ex site Bonche. Il rappelle la convention d'études déjà signée par la mairie. Il indique que pour aller plus loin, une convention entre EPORA, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (ayant la compétence développement économique) et l'investisseur est nécessaire. Des rencontres ont eu lieu avec le Président de la CCPU Daniel Perotti en ce sens. Il apparaît que, eu égard à l'enjeu en terme d'emploi, la CCPU devrait autoriser le Président à signer cette convention. Cette convention assurerait à EPORA, qu'en cas d'échec de l'investisseur dans son activité, le site lui sera racheté par l'intercommunalité (dans des conditions encadrées avantageusement par un montage optimisé).

En effet, EPORA achèterait dans un premier temps le site, réhabiliterait notamment le bâtiment le plus grand (clos couvert essentiellement) le louerait quelques années à l'investisseur pour lui éviter un investissement immédiat complémentaire à son investissement en matériel qu'il projette à hauteur de 600 000 euros (EPORA capterait au passage de la subvention ...).

L'objectif est bien sûr que l'investisseur rachète à EPORA et non pas la structure publique.

L'investisseur souhaite s'installer au plus tard en septembre 2016 ce qui nécessite une importante mobilisation de toutes les institutions pour tenir ce délai très serré. En effet, pour des raisons économiques l'entreprise doit pouvoir fonctionner le plus tôt possible.

### **3/ EX SITE INNOVEX**

Le site de proximité a fait part au Maire du possible intérêt d'un porteur de projet pour l'ex site INNOVEX toujours en partenariat avec EPORA.

A suivre ...

#### 4/ PROJET ENTREPRISE RICHARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du projet de restructuration de l'entreprise Richard induisant la construction de bureaux sur le secteur La Chaussessy et plus précisément sur une parcelle jouxtant l'activité en place.

La parcelle concernée appartenant à la famille de Pascal PONCET celui-ci demande au conseil municipal de statuer sans lui sur l'avis à donner à la demande de certificat d'urbanisme qui va être déposée par la «SCI LA CHAUCESSY» ( ent. RICHARD ).

Il ne s'agit que d'un avis, les services de l'état ayant le dernier mot (DDT). Cette parcelle était déjà réservée au projet de PLU à une éventuelle extension afin de ne pas confiner la société à un espace strict interdisant son évolution.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, (le Maire n'ayant pas pris part au vote) émettent un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme à venir et autorisent Emmanuelle BARLERIN, adjointe déléguée à l'urbanisme, à retranscrire celui-ci sur les imprimés réservés à cet effet lorsque le certificat d'urbanisme sera déposé par la société .

#### 5/ FROMAGERIE/ EXTENSION/ TRAITEMENT DES EFFLUENTS/ VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur GENIN, dirigeant le la fromagerie du Pays d'Urfé visant à acquérir une partie de la parcelle AC 392 jouxtant sa propriété dans le but d'étendre son entreprise et d'installer une unité de traitement des effluents spécifique à son activité.

Le Maire rappelle :

- les soucis créés par les rejets de la fromagerie à la STEP et explique que ce terrain serait de nature à régler ceux-ci en y installant un dispositif adapté .
- l'intérêt qu'à la commune au bon développement de cette activité qui a de bons résultats .
- qu'une partie de cette parcelle a déjà été vendue à Monsieur OUDIN, dirigeant de Concept Charpentes au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> .

Eu égard à ces éléments, le conseil municipal se dit, à l'unanimité, favorable à cette vente au prix de 10 €/ m<sup>2</sup>, conformément au prix appliqué à Monsieur OUDIN. 4 000 m<sup>2</sup> environ seraient concernés.

#### 6/ PLU/COMPTE RENDU RENCONTRE SOUS- PREFET / MAIRE

Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa rencontre en sous préfecture le 14 janvier dernier entre Monsieur le Sous Préfet, la DDT et lui-même afin d'envisager les conditions de la « relance » du PLU.

Monsieur le Maire a expliqué pourquoi son équipe avait mis celui-ci en veille :

- courrier du directeur départemental des territoires qui expliquait que, de toute façon, il interdisait toute construction tant qu'une station d'épuration digne de ce nom soit en activité.
- le projet industriel éolien en co visibilité vient en opposition totale avec les prescriptions imposées par ailleurs aux pétitionnaires que l'on « embête » par ailleurs pour une fenêtre ou pour une porte sous prétexte de co visibilité .
- les coûts des études de plus en plus complexes et nombreuses donnant le sentiment de « jamais fini »

Monsieur MERCIER de Carré Long ( prestataire de l'époque ) qui avait déjà beaucoup travaillé sur l'élaboration de ce document a été recontacté afin d'envisager comment finaliser le plan local d'urbanisme et ce en accord avec les services de l'état .

M le S/ Préfet a demandé à la DDT de s'impliquer au côté de la municipalité et de rester sur des exigences acceptables dans le contexte.

Il a été aussi question d'intercommunalité, d'éolien, des projets de la commune ( ex site Bonche, fromagerie...) mais là n'était pas l'essentiel du contenu de la rencontre précise le Maire.

## **7/ CAMPING**

-Le Maire explique au conseil municipal que plusieurs réflexions partagées avec l'avocat missionné nous ont conduit à envisager une gestion du camping et du snack de la piscine pour la saison 2016 par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

L'assemblée municipale, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention avec la personne retenue pour la saison 2016 moyennant une somme de 5000.00 € sur la saison à payer par l'exploitant du site. L'eau, l'électricité et les ordures ménagères restent à la charge de la commune.

-Les travaux d'accessibilité vont être réalisés dans les sanitaires douches dans le cadre des obligations d'accessibilité ( Ad'AP).

## **8/ MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire sont terminés (quelques réserves techniques restent à lever ).

Il indique par ailleurs que La Communauté de Communes du Pays d'Urfé est en discussion avec les professionnels de santé quant aux modalités financières de location à appliquer. Des réunions sont programmées pour trouver les bons accords.

## **9/ SALAIRES COMMUNAUX POMPIERS VOLONTAIRES**

2 agents de l'unité technique (sur les 4) sont aussi pompiers volontaires.

Monsieur le Maire et Daniel Chalot font un point sur la participation des agents communaux aux interventions du SDIS pendant leurs heures de travail.

Les agents concernés se "mettent" disponibles alternativement mais parfois sont appelés à partir simultanément.

De manière assez exceptionnelle, lors de travaux importants à effectuer dans le cadre de leur travail et notamment lorsque ceux ci nécessitent la location de matériel extérieur coûteux il peut leur être demandé, (évidemment dans la limite du possible), de se "mettre" indisponibles.

Il est rappelé que la municipalité met tout en œuvre pour que le service public et le service de secours coexistent dans les meilleures conditions. Elle attache une importance particulière aux interventions touchant à la sécurité des biens et des personnes.

## **10/ ECLAIRAGE PUBLIC /SIEL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de la participation de la commune pour la réparation de deux lampes de l'éclairage public (une à la Croix Vallier, l'autre au quartier du Château) soit 996.00 €. Le reste de la dépense étant pris en charge par le SIEL.

## **11/ SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale du résultat de l'enquête publique réalisée dans le cadre du schéma de cohérence territoriale.

Malgré l'avis favorable du commissaire enquêteur, le souhait d'une troisième zone réservée d'activité commerciale (ZACO ) émis par la commune de St Just en Chevalet n'a pas été pris en compte par le SYEPAR. Ceci étant, les impacts de cette décision sont mineurs pour la commune.

## **12/ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité ,le Maire à renouveler gratuitement la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec le département pour une nouvelle durée de 5 ans.

## **13/ TAXE DE SEJOUR**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité ,de reconduire les taux 2015 de la taxe de séjour pour l'année 2016.

## **14/ DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Plusieurs demandes de subventions sont parvenues en mairie, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la demande :

- du foyer socio éducatif du collège le Breuil,
- de l'association sportive du collège le Breuil,
- du BTP CFA Michel Cluzel de la Loire compte tenu de la réalisation par ses apprentis de travaux pour la commune (meuble snack, étagères école, bureaux école, etc...).

## **15/ PROJET DE STAGES D'AVANT SAISON POUR EQUIPES PROFESSIONNELLES / HERVE REVELLI**

-Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise à disposition des installations sportives communales au travers d'un partenariat avec Hervé REVELLI, Loire Tourisme et différents acteurs économiques locaux afin d'accueillir des stages de préparation d'avant saison des clubs nationaux de football. Afin de rendre nos structures plus attrayantes, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revoir les tarifs et de les fixer de la façon suivante :

- la semaine : 1800.00 €
- la journée : 390.00 €

Le conseil municipal autorise aussi le Maire à signer les documents afférents à ce dossier notamment avec Loire Tourisme.

## 16/ QUESTIONS DIVERSES

1 - Le Maire donne lecture du courrier de l'Agence de l'Eau notifiant le taux de redevance pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte qui sera facturé en 2016 en sus du prix de l'eau soit 0.18 €/m<sup>3</sup> et reversé à l'agence Loire Bretagne.

2 - Suite aux dégradations des installations au stade, la commune a reçu un courrier de la protection judiciaire de la jeunesse nous transmettant les excuses des protagonistes (courrier, dessins).

3 - Monsieur le Maire fait part du rappel des consignes "VIGIPIRATE" fait par la Préfecture suite à l'état d'urgence et aux attentats de novembre dernier (réunion à St Etienne où se sont rendus Daniel Chalot et Michel Compagnat).

4 - Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations émanant des conseillers départementaux :

- \* invitation des conseillers municipaux à une réunion cantonale à St Just en Chevalet le 29 janvier 2016 à 18 h 30 en mairie
- \* modalités de répartition de l'enveloppe cantonale 2015 entre les communes du canton.
- \* création d'une enveloppe exceptionnelle sur présentation de dossiers avant le 15 mars 2016 (voirie, équipement, sport, culture...) dans le cadre de l'accompagnement des communes.

5 - Pascal PONCET donne lecture d'un courrier reçu en mairie au sujet de la plantation de l'Arbre de la laïcité en novembre dernier .

6 - Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique sur les déchets BTP se déroule sur l'ensemble du département du 08 février au 09 mars 2016. La mairie de St Just en Chevalet accueillera une permanence du commissaire enquêteur en mairie le 16 février 2016 de 14 h à 17 h. Le dossier est consultable au secrétariat de la mairie.

7 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réagit suite à la réception en mairie d'un projet d'implantation d'une ligne aérienne d'orange sur la commune entre le Noyer et la Chaussessy pour relier Chausseterre à St Just.

En effet ce projet fait doublon avec le projet de la fibre optique mis au point par le SIEL qui prévoit lui aussi une liaison Chausseterre / St Just passant par « le plan de la garde » ! Orange doit contacter le SIEL et s'entendre. Il convient évidemment que ces 2 institutions trouvent un accord.

8 - Monsieur le Maire rappelle la mise en sommeil de l'association "Club de l'Amitié" suite à la cessation des fonctions de la Présidente Madame MAILLET.

9 - Monsieur le Maire fait part de plusieurs invitations arrivées au secrétariat de la mairie :

- \* Exposition l'Art..Dit...Cap à St Haon le Châtel au profit de l'Association Mathis pour la Vie du 15 au 31 janvier 2016,
- \* Invitation au lycée des métiers Etienne LEGRAND au Coteau,
- \* Invitation cérémonie en hommage aux militaires de la gendarmerie nationale décédés victimes du devoir, à Saint Etienne le 16 février 2016 à 10 h 30.

10 - Le conseil municipal débat sur des travaux qui pourraient être réalisés par les employés communaux à la salle de sport, notamment sur les parties basses des murs périphériques : peintures, bardage... Des essais seront réalisés.

La séance a été levée à 23 H 20